



Repères revendicatifs Collège

Préambule

Le collège que nous voulons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société. Le collège unique, démocratique et émancipateur, n'existera pas sans une société démocratique et émancipatrice qu'il contribuera à construire.

La CGT Éduc'action réaffirme donc le caractère interprofessionnel et internationaliste de ses luttes et de son projet.

Notre projet est partie intégrante de l'ensemble des luttes syndicales menées par les travailleuses et les travailleurs de France et d'ailleurs, visant à la construction d'une société démocratique libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, et en particulier le patriarcat.

Le collège que nous voulons nécessite que l'éducation des collégien·nes puisse se faire dans des conditions dignes, au collège et en dehors du collège. Il est évident que la situation actuelle ne remplit pas ces deux conditions : pauvreté, précarité, chômage et inégalités, destruction des protections sociales, du droit du travail...

Dans un climat social de plus en plus violent (violences policières, montée de l'extrême droite, autoritarisme d'État), l'École ne doit pas être un lieu de stigmatisation et d'exclusion.

La CGT Éduc'action rappelle que la priorité des réformes et des décrets qui touchent l'École réside dans la volonté de défendre de meilleures conditions de travail et d'étude pour les élèves et l'ensemble du corps éducatif.

Le collège que nous voulons nécessite donc un changement radical de cap à tous les niveaux : scolaire, économique, social, écologique et politique.

La CGT Éduc'action réaffirme, comme principe intangible, que le collège doit s'inscrire dans une École publique, gratuite et laïque, dont l'objectif premier est la réussite de tou·tes les élèves en matière d'éducation, de qualification, de citoyenneté et d'émancipation. Il correspond à un moment spécifique du développement des jeunes : ce n'est ni une « école primaire supérieure », ni un « petit lycée ».

La CGT Éduc'action revendique un collège fondé sur la responsabilisation et la coopération, à l'opposé du collège actuel basé sur l'individualisme, la compétition, le tri social qui engendrent découragement, passivité, renoncement voire rejet, et aggrave les inégalités scolaires et sociales.

La CGT Éduc'action milite pour un collège unique polytechnique, offrant à chaque élève une large culture commune, à l'opposé des compétences utilitaristes du socle commun.

Histoire du collège unique

L'architecture actuelle du collège n'est pas le résultat d'un consensus.

En 1975, la réforme Haby a poursuivi

l'unification des différentes voies du collège après la massification dans le cadre politique fixé par le patronat et l'OCDE.

L'impossible adéquation entre formation et emploi disponible, austérité, sélection précoce étaient les piliers de cette politique. La CGT s'y est opposée.

La paternité de l'expression « *collège unique* » revient à Giscard.

Dès le début, c'est bien une ségrégation scolaire qui est mise en place. 13,2 % des élèves étaient orienté·es dès la classe de 5^{ème}. On y retrouve majoritairement les enfants des ouvrier·es, employé·es et ouvrier·es agricoles.

Parmi les aménagements proposés à la réforme par le gouvernement, on retrouve des actions de soutien pour les élèves dit·es plus faibles et des activités d'approfondissement pour les autres.

La CGT revendique déjà l'allongement de la scolarité à 18 ans. Elle pointe la nécessité du savoir, la nécessité du savoir professionnel et lutte contre l'idéologie des dons qui tend à

commencer sa mue vers une idéologie de l'égalité des chances.

En effet, dès la Révolution française, le modèle à suivre pour l'enseignement fut un champ de bataille de valeurs parfois opposées. Le député de l'Yonne, Pelletier de Saint-Fargeau, lutta en son temps pour une vision de la scolarité unique, émancipatrice, laïque et gratuite, posant que l'instruction devait être « *commune à tous et universellement bienveillante* ». Ce modèle fut vite délaissé par l'Empire et sa vision élitiste de l'enseignement et de la société.

Cette ligne de fracture se poursuit dans une histoire jalonnée par l'opposition entre l'École bourgeoise de Ferry et l'École du peuple de la Commune, la création de l'Éducation nouvelle après la première guerre mondiale, le plan Langevin-Wallon, une opposition encore actuelle entre l'École du tri social et le projet émancipateur de la CGT.

Jules Ferry nous le confirme : « *Dans les écoles confessionnelles, les jeunes reçoivent un enseignement dirigé tout entier contre les institutions modernes. Si cet état de choses se perpétue, il est à craindre que d'autres écoles se constituent, ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans où l'on enseignera des principes diamétralement opposés, inspirés peut-être d'un idéal socialiste ou communiste emprunté à des temps plus récents, par exemple à cette époque violente et sinistre comprise entre le 18 mars et le 24 mai 1871* ». (Discours au conseil général des Vosges en 1879).

L'enjeu pour la CGT Educ'action est de porter un projet émancipateur qui permette une démocratisation scolaire qualitative après la démocratisation scolaire quantitative. Un projet pour mettre la jeunesse à l'abri du tri scolaire qui participe à désarmer les futur·es travailleur·ses face aux diktats patronaux.

Dès la création du collège unique, la question des savoirs à y enseigner est clairement posée. Le 25 juillet 1974, Giscard déclare : « *On peut se poser la question de savoir si, à côté de l'obligation de scolarité jusqu'à seize ans, il ne faudrait pas imaginer une autre obligation qui serait de donner à chaque française et à chaque français un savoir minimal* ».

Derrière cette question du « *savoir minimal* », on entend déjà le risque de « *minimiser les savoirs* » pour les élèves des milieux les plus éloignés de la culture scolaire.

C'est cette piste que va prendre la loi Fillon de 2005 en créant le socle commun de connaissances et de compétences. Cette nouvelle dynamique de la politique éducative française tire directement son inspiration de la « *stratégie de Lisbonne* », élaborée lors du Conseil Européen tenu dans la capitale portugaise en mars 2000.

C'est la feuille de route libérale de toutes les politiques européennes. On y retrouve, appliquées à l'éducation, bon nombre de notions qui fleurissent par ailleurs dans le discours des institutions internationales, de la commission eu-

ropéenne et des dirigeant·es politiques : compétitivité, efficacité, développement des partenariats, financement public-privé, marché de l'éducation, capital humain, économie de la connaissance, esprit d'entreprise, individualisation de la responsabilité de la formation, etc.

Ce socle commun de connaissances et de compétences, loin d'assurer à toutes les élèves une base commune, conduit les enseignant·es à proposer une éducation au rabais aux élèves en difficulté et une éducation plus ambitieuse aux élèves les plus initié·es. De plus, il porte aussi une dimension économique, celle de l'école de l'employabilité, basée sur les compétences patronales.

La loi Vallaud-Belkacem de 2015, mise en place à la rentrée 2016, sous couvert d'une plus grande autonomie laissée aux établissements, a favorisé la dérégulation et la mise en concurrence entre disciplines et personnels. Les prétendues innovations pédagogiques (AP et EPI), intégrées dans les horaires disciplinaires, ont

vite disparu, face à la baisse continue des moyens alloués.

Les aménagements proposés par Blanquer ont surtout été marqués par une vision réactionnaire : volonté de recentrer les enseignements sur les « fondamentaux », de renforcer une évaluation institutionnelle, mise en concurrence exacerbée par le retour des bilangues sans moyens dédiés...bien loin d'une « *École de la confiance* ».

Enfin, si le ministère n'a pas encore présenté une réforme globale du collège, ses premières mesures sont particulièrement inquiétantes : suppression de postes, demi-journée avenir dès la 5^{ème} qui fleure bon l'orientation précoce et l'entrisme de l'entreprise, nouvelle 6^{ème} avec la suppression de la technologie, le renforcement des « *savoirs fondamentaux* » et la dérégulation des enseignements.

Il instrumentalise la laïcité alors même que l'État donne 8 milliards d'euros à l'enseignement privé en 2022. De plus il oriente son action de manière réactionnaire avec le retour d'une autorité fantasmée.

Un collège émancipateur qui prend en compte les individus dans leur entièreté : enfants, pré-adolescent·es et adolescent·es

Le constat

Le collège recouvre une période longue (4 années) durant laquelle l'enfant grandit et devient adolescent. Cette période charnière est souvent méconnue et les représentations restent trop souvent caricaturales.

La place du corps est une question essentielle : l'enfant doit pouvoir se déplacer dans la classe, l'établissement et acquérir de plus en plus d'autonomie. Par ailleurs le corps de l'enfant change, la puberté arrive et nos élèves se posent bien des questions. L'enjeu est grand et nous devons pouvoir y répondre.

Nous nous opposons à toute tentative de mainmise de l'État (ou de qui que ce soit

d'autre) sur le corps des adolescent·es, en particulier au travers de l'obligation ou de l'interdiction de tenues spécifiques.

Aujourd'hui le collège peine à répondre à ces besoins et à ces questions. Les ateliers, qui peuvent notamment être mis en place dans le cadre du CESCE, sont très insuffisants et l'enfant ou l'adolescent·e est souvent effacé·e derrière la figure de l'élève. Les personnels de santé et sociaux des établissements, formés sur ces sujets, ne sont pas suffisamment présents et disponibles dans les établissements. Faute de moyens et de formations, les enfants-adolescent·es se tournent souvent vers leurs pairs, leur famille et les réseaux sociaux.

Les revendications de la CGT Éduc'action

Il est indispensable que tout adulte intervenant auprès d'enfant-adolescent·e reçoive une formation initiale commune sur l'enfant, l'adolescent·e : ses droits, son corps, sa psychologie....

L'éducation à la santé est nécessaire. Il est important que les élèves soient informé·es et formé·es sur de nombreux points : la prévention des comportements à risque (consommation de drogues dont l'alcool et le tabac), la nutrition, le sommeil, l'hygiène, etc. Les problématiques liées aux réseaux sociaux et aux écrans se développent et génèrent des situations d'addiction, d'intimidation ou de harcèlement. La CGT Éduc'action réclame la mise en place systématique de séances de prévention et d'éducation auprès des élèves de la 6^e à la 3^e par des personnels formés.

La loi de 2001 qui instaure l'obligation de 3 séances par an sur l'éducation à la santé sexuelle de la maternelle à la fin du lycée n'est pas respectée dans la plupart des collèges, faute de personnels formés en nombre suffisant et de temps dédié et prévu.

Si cela s'intègre à certains programmes, notamment ceux de SVT, il faut encore développer les actions avec les infirmiers et infirmières, les PsyEN, les assistant·es de services sociaux, les médecins scolaires, les équipes éducatives et pédagogiques (dont les postes doivent être systématiquement pourvus) et des intervenant·es extérieur·es sous contrôle pédagogique.

L'Éducation à la sexualité (évolution du corps, puberté, relation à l'autre, relation à soi, consentement, lutte contre l'homophobie, lutte contre les violences intrafamiliales, lutte contre les stéréotypes de genre...) doit avoir lieu de manière obligatoire dans tous les collèges et être animée par des personnes formées, dans un cadre national précis et clair.

Il est essentiel d'éduquer les adolescent·es à la sexualité, notamment pour une meilleure

compréhension et acceptation des différents genres et sexualités dans un souci de respect et d'égalité. Il est également très important de les informer et de les former, les accueillir et les écouter sur les thématiques liées à la sexualité et à la vie affective.

Il est essentiel de former les adolescent·es à l'éducation à la sexualité de manière positive. Cette éducation doit dépasser la seule information sur la reproduction et les risques. Les pédagogies, adaptées à l'âge des élèves, doivent favoriser l'expression des jeunes afin qu'ils puissent développer leur identité et des relations équilibrées basées sur le consentement.

Cela doit aussi être le cas pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Une formation de tous les personnels doit être mise en place.

Un référent égalité filles/garçons doit être présent dans chaque établissement. Des moyens en décharge doivent leur être donnés pour qu'ils et elles puissent assurer leur mission, avec un programme national mis régulièrement à jour et des formations obligatoires. Ces moyens doivent être fléchés pour ne pas être pris sur la DHG. L'ensemble des personnels doit être formé tout au long de leur carrière aux VSS, à l'égalité fille/garçon et à la lutte contre les LGBTQI+phobies.

Les effectifs par classe et dans les établissements doivent être diminués pour permettre une plus grande liberté de déplacement aux élèves et la mise en œuvre de pédagogies de type coopératives.

La formation des personnels et des élèves aux premiers secours doit être généralisée, renouvelée tous les deux ans et se dérouler sur le temps de travail.

La formation aux premiers secours en santé mentale qui se met actuellement en place pour prévenir certains comportements d'élèves doit associer les PsyEN.

Pour une Éducation émancipatrice

Le collège doit permettre aux élèves de prendre toute leur part dans la vie de l'établissement. Être enfant, c'est s'émanciper et devenir un·e citoyen·ne libre, responsable et critique en vivant dans un milieu qui lui offre :

- ↳ un espace d'autonomie et d'initiative, de négociation et de rêve ;
- ↳ un droit à l'expression et à l'erreur ;
- ↳ des activités amenant une nécessité de recherche, de confrontation et de tâtonnement ;
- ↳ des moments de dialogue, d'échange, de présentation et de coopération entre pairs ;
- ↳ des moments où chacun·e est acteur·ice par rapport à sa production et à celle des autres.

Des formations doivent pouvoir avoir lieu pour toutes les élèves, élu·es titulaires ou suppléant·es ou non.

Le collège lieu de vie

En 10 ans, nous sommes passé·es de 46 % à 49 % des 5300 collèges publics accueillant plus de 500 élèves (dont 14 % de plus de 700 élèves) – chiffres DEPP 2022 -

Pour que le collège soit un lieu d'émancipation et d'épanouissement, la CGT Educ'action revendique un effectif maximum de 500 élèves.

Baisser le nombre d'élèves par classe est le levier le plus puissant pour réduire les inégalités. Pourtant la France reste lanterne rouge de l'Union Européenne sur ce terrain. Il est urgent de baisser drastiquement le nombre d'élèves par classe et la CGT Educ'action revendique un nombre maximal de 20 élèves pour permettre également une meilleure inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

De la même manière un taux d'encadrement adapté à cette classe d'âge permet une meilleure acquisition de l'autonomie et un meilleur bien-être au collège.

Cela nécessite la construction de nouveaux collèges, et la rénovation des bâtiments anciens, en particulier dans les zones sensibles bien souvent délaissées par l'État. Ce dernier doit s'engager dans un grand plan de rénovation thermique des bâtiments.

L'architecture des bâtiments doit être conçue en concertation avec la communauté éducative, les élèves, les parents, les conseils départementaux et les formations spécialisées. Ils doivent être respectueux de l'environnement,

des personnels et des élèves et tenir compte du changement climatique dans le choix des matériaux, dans l'agencement des bâtiments, l'aménagement des espaces extérieurs. La question de l'environnement physique conditionne notre bien-être.

L'Éducation nationale doit abonder financièrement pour assurer une équité sur le territoire et rénover des bâtis respectueux de l'environnement, des personnels et des élèves (bâtiments zéro carbone, isolation, aération et ventilation).

L'architecture du bâti doit également prendre en compte les difficultés de déplacement de certain·es élèves au titre de leur handicap (PMR).

Chaque établissement doit présenter des sanitaires en nombre suffisant, garantissant un accès sécurisant et digne, accessibles en tout temps et aux normes d'accès PMR, régulièrement abondés en consommables d'hygiène. L'accès à des points d'eau potable en nombre suffisant doit être assuré dans ces sanitaires.

Il est important que chaque collégien·ne puisse s'engager avec confiance dans sa scolarité et dans ses relations avec les autres élèves et les personnels du collège. Pour cela, il est nécessaire d'associer davantage les élèves à la participation de la vie collective quotidienne, à l'organisation du collège et de faire en sorte

que chaque élève puisse s'exprimer et que sa parole soit respectée.

Établir un climat de confiance et de respect au sein de la communauté scolaire, passe par la résolution collective des problèmes et des conflits.

Une salle doit être mise à la disposition des élèves pour se réunir entre pairs, échanger plus largement que dans le cadre de la classe, débattre, proposer et pouvoir faire remonter des décisions collectives à leurs représentant·es.

Des moyens matériels doivent également être donnés pour que les collégien·nes puissent y construire des projets culturels, sportifs, festifs, associatifs qui viennent d'eux et elles. Cet espace de vie démocratique doit être clairement reconnu par les élèves et les adultes. Des réunions peuvent se mettre en place entre adultes et élèves, hors CA, pour échanger sur les propositions.

Une réflexion doit aussi être menée :

- ↳ sur l'organisation des salles de cours afin qu'elle puisse répondre aux différentes pratiques pédagogiques, notamment le respect des équipements spécifiques nécessaires ; les salles doivent être accessibles à tout·e élève quel que soit son handicap, spacieuses, équipées, confortables et sécurisantes ;
- ↳ sur l'organisation des autres espaces d'accueil des élèves : le CDI doit pouvoir accueillir toutes les missions du/de la professeur·e documentaliste (accueil d'une classe entière, espace de lecture, espace de médiation culturelle) ; les salles de permanence doivent être conçues pour permettre un travail en autonomie et/ou en petit groupe ;
- ↳ sur l'organisation de lieux de respiration, de détente et d'échanges pour tou·tes les utilisateur·trices afin que le collège devienne un lieu de vie participant pleinement au développement et à l'épanouissement des adolescent·es et des adultes qui le fréquentent ; un espace de détente pour les élèves type « *foyer* » doit aussi être mis à disposition dans chaque collège, ainsi qu'une salle adaptée pour les élèves ayant besoin d'un espace de décompression ;
- ↳ sur l'utilité d'une salle polyvalente nécessaire à l'organisation d'événements permettant la participation de l'ensemble de la communauté éducative (élèves, personnels, familles...).

Les transports scolaires et les transports en commun doivent être gratuits pour les personnels et les élèves.

Organisation du collège

Les moyens humains

Dès son unification, le collège unique n'a pas été doté des moyens suffisants pour faire rimer massification et démocratisation. Depuis, le collège a, comme les autres échelons du système scolaire, beaucoup souffert des politiques budgétaires menées par les gouvernements successifs.

Le collège est le « *parent pauvre* » du système éducatif. Les inégalités sociales et scolaires s'accroissent d'autant plus au collège que les moyens y sont réduits. Aujourd'hui, le collège a un H/E très bas, le plus faible du second

degré. Ce qui a un impact négatif, notamment sur la prise en charge de l'hétérogénéité et de l'aide aux élèves les plus fragiles car les moyens affectés au travail en effectifs réduits et à la remédiation n'ont cessé de diminuer.

La CGT Éduc'action revendique le rétablissement des milliers de postes supprimés et des ouvertures à la hauteur des besoins, avec des enseignant·es bénéficiant d'une formation initiale et continue de qualité, sur le temps scolaire. Il faut un véritable plan d'urgence pour l'Éducation avec embauche de

dizaines de milliers de personnels enseignant, de santé, de vie scolaire, de PsyEN, d'AESH et d'agent·es (ATEE) ce qui passe également par la titularisation sans condition de toutes les précaires.

La dégradation de l'enseignement en collège et la perte d'heures de cours est à mettre en lien avec un gestion déshumanisée et le manque de personnels. La CGT revendique une gestion humaine des personnels Titulaires en Zone de Remplacement et des contractuel·les, dans l'attente de leur titularisation sans condition.

L'urgence d'ouvrir des postes et de recruter des personnels est d'autant plus pressante que les départs à la retraite seront croissants dans les années à venir, étant donné la surreprésentation des agent·es en fin de carrière.

La question des salaires est d'autant plus prégnante pour toutes les salarié·es qu'ils·elles font face à une flambée inflationniste historique. Les personnels de l'Éducation nationale connaissent de plus un décrochage salarial considérable depuis plus de 20 ans. C'est dans ce contexte que le gouvernement a présenté son plan de « revalorisation » pour les enseignant·es, CPE et PsyEN, qui est largement insatisfaisant et laisse de côté les autres catégories de personnels.

Sa partie « Pacte », notamment, met en concurrence les personnels, renforce les hiérarchies intermédiaires et creuse les inégalités femme-homme.

La CGT Educ'action dénonce et refuse le « Pacte », véritable attaque contre le statut de la Fonction publique. À l'inverse, elle revendique, sans contrepartie, une augmentation immédiate des salaires de 400 euros net, le rattrapage des pertes antérieures, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et l'abandon de tout dispositif de

rémunération à la tâche allant dans le sens du travailler plus pour gagner plus.

Les personnels souffrent d'un manque de considération croissant, de maltraitances de la part des directions d'établissement qui pratique de plus en plus une forme de management autoritaire (New Public Management).

Ainsi, le travail pédagogique et éducatif est dégradé, les risques psycho-sociaux augmentent et le nombre de démissions explose.

Dans l'attente d'une gestion collégiale des établissements et la suppression du corps de personnel de direction, **la CGT Educ'action revendique :**

- ↳ de recruter les chef·fes d'établissement dans les corps de l'Éducation nationale ;
- ↳ de s'assurer de la formation des chef·fes d'établissement à des méthodes préservant le bien-être au travail des équipes ;
- ↳ de mettre en place les moyens nécessaires pour faire respecter le droit du travail.

Pour prendre en charge convenablement l'ensemble des élèves, aider celles et ceux dont les difficultés ne sont pas seulement d'ordre pédagogique et pallier les inégalités sociales, les collèges doivent impérativement bénéficier des compétences d'une équipe éducative pluri-professionnelle large, incluant au-delà des personnels d'enseignement, ceux d'éducation, les PsyEN, les AESH, les personnels administratifs, de santé, les assistant·es de services sociaux, psychologues et éducateur·trices spécialisés·es, les agent·es.

L'ensemble de ces postes doit être ouvert aux personnes en situation de handicap. L'adaptation à ces postes de travail ne doit pas se limiter à l'aspect technique, mais surtout prendre en compte la cadence de travail.

La CGT Educ'action revendique pour un collège de 500 élèves maximum :

Personnels de santé et de services sociaux

- ↪ 1 médecin scolaire ;
- ↪ 2 infirmier·es pour couvrir la totalité du temps scolaire ;
- ↪ 1 assistant·e de service social à plein-temps pour prendre en compte la spécificité du public accueilli ;
- ↪ des éducateurs·trices spécialisés·es qui constitueront un nouveau corps ;
- ↪ 1 psychologue de l'Éducation nationale.

La CGT revendique que ces personnels ne dépendent pas des services départementaux comme cela est prévu dans le rapport du Sénat.

Personnels administratifs

- ↪ un gestionnaire ;
- ↪ au moins un·e secrétaire de direction, en corrélation avec la charge de travail ;
- ↪ au moins un·e secrétaire d'intendance, en corrélation avec la charge de travail.

La CGT Éduc'action est contre toute loi qui instaure la double autorité fonctionnelle (loi 3DS).

Vie scolaire

La CGT Éduc'action lutte pour un vrai statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation. Dans l'immédiat elle revendique :

- ↪ la titularisation de tou·tes les Assistant·es d'Éducation, dont les APS, le souhaitant au grade de catégorie B, et la création d'un statut permettant la poursuite d'études, inspiré de ce qu'a pu être le statut MI-SE créé par le Front populaire.
- ↪ la fin du recrutement de Volontaires du Service Civique (VSC) ;
- ↪ la création de postes en nombre suffisant, à la hauteur des besoins, en tenant compte de la configuration des établissements et au minimum : 1 AEd à temps plein pour 75 élèves et 1 pour 50 dans les collèges devant relever de l'éducation prioritaire ;
- ↪ un CPE pour 250 élèves maximum.

AESH

La CGT Éduc'action lutte pour un véritable statut de la Fonction publique pour les AESH. Dans l'immédiat elle revendique l'augmentation des rémunérations avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B, la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions, notamment en ce qui concerne le handicap et le numérique.

La CGT Éduc'action revendique :

- ↪ le recrutement des AESH en nombre suffisant pour permettre à tou·tes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins ;
- ↪ une affectation sur un établissement de manière pérenne ;
- ↪ que les temps de concertation et les réunions soient comprises dans le temps de travail ;

↳ la dotation en matériel et services nécessaires au suivi des élèves que les AESH ont en charge (papeterie, outils informatiques, moyens de reprographie...).

La CGT Educ'action est opposée à toute forme de fusion avec un autre métier et au recrutement d'AESH « privées », employées par des particuliers ou des communes.

Personnels techniques

La CGT Educ'action revendique un personnel de laboratoire par tranche de 50h d'enseignement scientifique (SVT et Physique-Chimie).

« *L'heure de vaisselle* » doit être maintenue pour les enseignant·es des disciplines scientifiques (SVT et Physique-Chimie) s'il n'y a pas de personnel de laboratoire. Une heure similaire de décharge doit être accordée à toutes les enseignant·es qui ont à gérer du matériel technique (technologie, arts plastiques).

Agent·es techniques des Établissements et des Collectivités (ATEE)

Même si depuis les lois sur la décentralisation, les agent·es ne sont plus géré·es administrativement par l'Éducation nationale mais par les départements, ils et elles sont un élément essentiel du bon fonctionnement d'un collège. Là aussi, les logiques comptables l'emportent sur le bien des personnels et des élèves.

La CGT Educ'action revendique :

- ↳ un nombre d'agent·es, sous statut de fonctionnaire, correspondant aux besoins définis par les équipes, en tenant compte des contraintes du bâti ;
- ↳ l'abolition de toute délégation de service public au profit de personnels recrutés directement par les collectivités territoriales en charge ;
- ↳ de manière plus générale, que les agent·es soient pleinement intégrés aux équipes et à la vie du collège, qu'ils et elles puissent participer aux projets, sorties, voyages...
- ↳ le remplacement, le recrutement de ces agent·es et leur charge horaire doivent tenir compte de la pénibilité de leur travail ;
- ↳ du personnel qualifié et sous statut doit être recruté pour assurer le développement et la maintenance du matériel informatique, à hauteur d'un minimum par établissement, présent dans l'établissement.

La CGT Educ'action refuse catégoriquement l'externalisation des personnels et le recours à des prestataires extérieurs privés.

Les moyens matériels

Pour les élèves, l'École doit être réellement gratuite, l'ensemble du matériel exigé devant être fourni par le collège.

L'ensemble des activités, sorties et voyages proposés dans l'établissement doit être gratuit pour toutes et tous.

Chaque établissement doit être doté de salles informatiques en nombre suffisant, notamment pour permettre l'apprentissage de l'ordinateur et de ses programmes de base, ces outils devenus indispensables à la vie personnelle comme professionnelle. Ces salles doivent être accessibles sur le principe de la réservation.

Pour les personnels, les locaux et le matériel nécessaire au poste de travail doivent être adaptés aux exigences pédagogiques et aux capacités des personnels concernés, notamment RQTH, et conforme aux préconisations médicales. Le matériel numérique doit tenir compte de la protection des données.

La CGT Educ'action revendique que l'Éducation nationale fournisse pour chaque personnel un ordinateur portable. De la même manière, tout le matériel pédagogique nécessaire doit être fourni chaque année par l'employeur indépendamment des budgets des établissements.

Pour autant, **la CGT Educ'action s'oppose** à ce que l'outil numérique soit utilisé comme moyen de contrôle des personnels et d'accroissement de la charge de travail (cours en ligne, messagerie ENT, communication des notes, ...). Le droit à la déconnexion doit être respecté.

La mise en place de circuits de traitement des déchets informatiques doit être proposée sur tout le territoire. De même l'achat de matériel reconditionné doit être priorisé.

La CGT Educ'action revendique également des moyens matériels dans la durée, qui permettent toutes les activités pédagogiques y compris les voyages et les sorties.

Organisation temporelle

L'emploi du temps

La CGT Educ'action revendique :

- ↳ le respect du cadrage national des horaires par discipline et un cadrage national des dédoublements car sous couvert d'autonomie, la prétendue liberté laissée aux équipes revient à imposer une concurrence entre les personnels et entre les élèves ;
- ↳ un rythme scolaire adapté aux élèves et aux temps d'apprentissage, prenant en compte les différents moments de la journée et les différentes durées possibles (1h, 1h30 ou 2h) et en fonction des demandes pédagogiques ;
- ↳ que les emplois du temps et l'organisation du temps scolaire soient réalisés de manière cohérente et collégiale, en associant aussi les collégien·nes, afin d'avoir une bonne répartition entre disciplines, type de cours (en classe entière ou en demi-groupe), interdisciplinarité, accompagnements complémentaires, ...

L'heure de vie de classe

Elle doit être incluse dans le temps de service des enseignant·es et à l'emploi du temps des élèves, de manière hebdomadaire. Elle a vocation à se réunir avec tout ou partie des élèves de la classe, en présence d'un ou plusieurs adultes de la communauté éducative pouvant enrichir les échanges sur le thème prévu. Cette heure permet de faire vivre la démocratie directe et la coopération au sein de la classe.

Elle permet de clarifier les attentes (des élèves et des personnels), proposer un temps d'échange et éventuellement de médiation, de prendre à la source les conflits possibles pour en proposer, quand cela est possible, une résolution collective. Elle permet également de faire le point sur les projets, l'organisation des apprentissages et les modes d'organisation. Elle doit permettre de rendre les élèves acteurs et actrices de la vie collective.

La pause méridienne

C'est un moment privilégié pour la vie de l'établissement qui doit permettre aux demi-pensionnaires de prendre une vraie pause ainsi qu'un repas de qualité, équilibré et assez copieux, privilégiant les filières d'approvi-

sionnement respectueuses de l'environnement. Les repas doivent pouvoir être pris dans un cadre favorisant le bien-être et les échanges. Une alternative végétarienne respectueuse à la fois des nécessités écologiques d'aujourd'hui

et des choix alimentaires de chacun·e doit être proposée.

Les élèves doivent bénéficier d'un temps suffisamment long pour déjeuner dans le réfectoire.

La restauration doit être gratuite pour les personnels et les élèves. Des initiatives de restauration collective telle que la sécurité sociale de l'alimentation menées avec des acteur·ices varié·es telles que la Confédération paysanne et les pouvoirs publics sont à encourager.

La pause méridienne permet de proposer aux élèves des activités ludiques et éducatives relevant de tous les champs d'une large culture commune polytechnique.

C'est également un temps permettant les échanges et l'accès à des ressources (CDI, ateliers d'aide pour questions ponctuelles ...).

En pratique ce temps (1h30 incompressible) favorise les temps de vie de l'élève (Association sportive, calme, défoulement, ...). Pour les personnels il doit être une vraie coupure mais en pratique il permet souvent de recevoir des élèves et/ou leur famille. Dès lors, il doit donc être pleinement intégré au temps de travail des personnels accueillant du public (vie scolaire, infirmier·es, AS, administratifs·ves, ...) avec, au choix du personnel, une coupure incluse ou décalée d'au moins 45 minutes.

Pour les personnels volontaires animant des clubs, ateliers... les heures effectuées doivent être intégralement payées, ou intégrées dans le temps de service réglementaire et hors « Pacte ».

Pour les élèves internes, la CGT Educ'action revendique la mise en place de petits-déjeuners gratuits dans chaque collège.

Les accompagnements complémentaires

Pour remédier à la difficulté et à l'échec scolaire, la journée des élèves doit s'arrêter à la sortie du collège. Cela implique la suppression des devoirs à la maison qui sont des facteurs aggravants d'inégalités scolaires, liée aux inégalités socio-culturelles.

Cela nécessite :

- ↳ une heure par jour de soutien/aide/approfondissement pour tou·tes les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant·es sur leur temps de service) ;
- ↳ une modification des programmes (ce qui passe par la fin de leur encyclopédisme), de manière que les connaissances et les savoirs puissent être co-construits et acquis lors des cours.

Ce temps quotidien se distingue du dispositif « *devoirs faits* » par les faibles effectifs et la diversité des prises en charge visant à proposer un travail plus adapté à la situation de chaque élève : travail autonome, soutien, conseils et tutorat (éventuellement entre pairs), aide collective ou individualisée, méthodologie ...

Ce temps est aussi l'occasion de contribuer à l'approche polytechnique du projet que porte la CGT Educ'action.

On pourrait, par exemple, travailler sur des

ateliers de récupération/réparation en lien avec des personnels volontaires (y compris agent·es) afin d'associer l'ensemble de la communauté éducative à un projet collectif, dans le but de développer et de revaloriser le travail manuel, technique et intellectuel.

Cela nécessite des salles polyvalentes équipées, permettant un travail manuel, technique ou intellectuel. D'autres types de salles peuvent être envisagés en fonction des besoins des équipes.

Élèves en difficulté

La difficulté scolaire doit prioritairement être prise en charge dans la classe.

Lorsque cela échoue, la mise en place de dispositifs souples mais soutenus, parallèles à

la classe hétérogène, permettrait de remédier aux difficultés des élèves dans un dispositif type RASED au sein de la classe. Cela permettrait de constituer un dispositif

ressource complémentaire, pour accroître les possibilités offertes aux équipes de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptées à la variété des besoins des élèves. Certains dispositifs relais peuvent être mis en place pour les élèves décrocheur·ses.

Interdisciplinarité

La CGT Educ'action est favorable à l'interdisciplinarité qui vise à décloisonner les disciplines, donner du sens aux savoirs en créant des ponts et faisant percevoir leur transversalité par les élèves. La CGT Educ'action est en revanche opposée à la transdisciplinarité qui tend à effacer le rôle des disciplines, contrairement à l'interdisciplinarité qui vise la rencontre de ces disciplines.

Temps de concertation

Ces temps hebdomadaires doivent permettre de réunir les adultes du collège pour améliorer la communication et les échanges, définir et affiner les projets, proposer des modes d'organisation, avoir une réflexion sur les pratiques professionnelles des un·es et des autres afin de mettre en place une approche

La CGT Educ'action revendique du temps de concertation, d'un minimum de trois heures, inclus dans le temps de service de tous les personnels.

Ce temps de concertation doit permettre de se réunir et d'échanger :

- ↳ par équipes disciplinaires ;
- ↳ par équipes pédagogiques et éducatives (vie scolaire, AESH) ;
- ↳ avec les professionnels de l'orientation, de santé et des services sociaux ;
- ↳ avec les collègues du 1^{er} degré (qui doivent donc également bénéficier d'un temps de concertation) selon les besoins ;
- ↳ avec les collègues de lycée.

Le collège dans la cité

Le collège et l'urgence écologique

L'urgence écologique est sûrement l'un des enjeux majeurs auquel les élèves sont confronté·es et seront confronté·es en tant que futur·es citoyen·nes. Cette question doit prendre toute sa place dans l'organisation pédagogique (programmes, pratiques...) et matérielle (bâti, rythmes...) du collège émancipateur que nous voulons. Les enjeux

Lorsque la difficulté scolaire est durable et persistante et qu'aucun dispositif n'a permis d'y remédier, nous rappelons l'importance des SEGPA dont les moyens doivent être renforcés pour pouvoir accompagner un maximum d'élèves qui en auraient besoin.

La CGT Educ'action revendique un temps dans la semaine (par exemple sur une demi-journée) prévoyant un travail de projets pluridisciplinaires, sur la base du volontariat. Ce temps serait particulièrement propice à un travail polytechnique et de coopération entre enseignant·es et d'autres personnels. La mise en place de ce temps nécessite formation, concertation et souveraineté exclusive des personnels et des élèves.

collective cohérente qui donne aux élèves et aux membres de l'équipe éducative un sens à l'École, sans être dirigés par l'équipe de direction selon un ordre du jour trop souvent guidé par les seuls objectifs institutionnels. Ces temps doivent être des temps de délibération hors hiérarchie.

écologiques doivent irriguer l'ensemble des programmes afin de pouvoir les aborder dans toutes leurs dimensions (scientifiques, historiques, culturelles) et notamment dans une approche interdisciplinaire.

Le collège appartient à un territoire et est influencé par la politique et les acteurs et actrices locaux·ales.

Le lien avec les familles

Le premier maillon essentiel est le lien avec les familles et la place des familles au sein du collège. L'organisation actuelle éloigne les familles les plus fragiles de l'institution scolaire. Les préconisations officielles renouvellent sans cesse l'importance du lien avec les parents.

La réalité est pourtant celle d'une défiance qui se renforce après l'École primaire à mesure que l'orientation, la compétition d'après l'évaluation chiffrée et le rapport à l'autorité éducative prennent une place centrale dans le discours institutionnel.

Les portes ouvertes font entrer les établissements et les personnels en concurrence. Aussi, il faut réaffirmer que l'établissement de l'élève est son établissement de secteur.

Le recours systématique à la dématérialisation des procédures (bourses, orientation, ENT, PAP, PAI, Affelnet, Incluscol ...) éloigne certaines familles du suivi de la scolarité. Il faut laisser la possibilité d'utiliser les formulaires papier.

La CGT Éduc'action revendique un accès à internet gratuit avec des postes en nombre suffisant pour les élèves et les familles.

La CGT Éduc'action demande du personnel administratif en nombre suffisant pour permettre le suivi des familles et un accès effectif à leurs droits (les bourses en particulier).

Les expériences de collectifs militants personnels-famille nous invitent à revoir la manière dont peut être envisagé le lien avec les familles.

La CGT Éduc'action peut être motrice dans la construction d'un lieu où personnels et usager·es construisent des outils démocratiques pour défendre l'Éducation :

- ↳ organiser des moments conviviaux ainsi que des projets impliquant toute la communauté éducative ;
- ↳ organiser des formations communes avec les parents autour des grandes questions d'éducation ;

Le lien avec les écoles, le lycée

Le travail d'équipe entre ces niveaux doit être reconnu par des décharges statutaires de service.

Les liens unissant l'école élémentaire et la 6^e au sein du cycle 3, et ceux entre les classes de 3^e et de 2nd sont nécessaires, et demandent un travail régulier en commun, sans toutefois que cela modifie la structuration du collège (de la 6^e à la 3^e).

Le « Pacte » permet aux professeur·es des écoles d'assurer l'accompagnement en Français et en Mathématiques mais aussi le

dispositif « *devoirs faits* » au collège. **La CGT Éduc'action refuse** toute mesure qui dérégule les statuts et qui nie les spécificités du collège comme de l'école élémentaire.

Pour la CGT Éduc'action, la liaison CM2/6^e ne doit pas être une porte ouverte à la dérégulation des statuts.

La CGT Éduc'action demande l'abrogation du découpage du cycle 3 tel qu'il existe, du décret créant le conseil école-collège.

Toutes les réunions de travail en équipe doivent pouvoir se faire sans le contrôle de la hiérarchie.

Le lien avec les services publics qui prennent en charge ce qui ne relève pas de l'École, les associations, le privé.

L'état des collèges est très dépendant du déploiement des services publics sur le territoire : transport, santé, services sociaux, culture.

Pour la CGT Éduc'action, il est important d'intégrer dans les actions revendicatives la prise en compte de ces éléments.

L'accès au soin, notamment via les CMPP, joue un rôle crucial pour de nombreux·ses élèves.

L'accès à des activités culturelles et sportives fait partie de l'épanouissement des élèves. Le collège se doit de les proposer gratuitement à tou·tes les élèves.

Trop souvent ces liens sont la prérogative de l'administration. Les personnels doivent pouvoir reprendre le pouvoir sur cet aspect, c'est un enjeu démocratique.

La CGT Educ'action s'appuie sur les structures CGT pour établir un lien avec les autres services publics. Le travail interprofessionnel est un levier pour construire des revendications et des actions communes avec les autres professions, notamment via les Unions Locales.

De nombreuses associations ont toute leur place au sein des établissements pour permettre d'inscrire le collège sur le territoire. On peut citer par exemple le Planning familial, le Secours Populaire, ATD Quart Monde, la LPO, WWF. Travailler avec les associations avec lesquelles nous pouvons avoir des convergences nous permettra de tenir à l'écart

Les collèges en milieu rural et insulaire

En milieu rural, les établissements ont des spécificités liées à leur isolement géographique, à leurs difficultés d'accès aux services administratifs, d'orientation, de santé, aux lieux de culture, d'activité physique et aux transports qui nécessitent un budget adapté.

Le nombre d'élèves peut être réduit et très variable d'une année à l'autre, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre de divisions et sur la Dotation Horaire Globale. La perte d'élèves produit un effet de cercle vicieux, les familles scolarisant leur enfant ailleurs, voire dans le privé.

Les collèges ruraux, comme les collèges de petite taille, nécessitent un traitement particulier, notamment en termes de Dotation Horaire Globale, avec une marge augmentée permettant de proposer plusieurs langues et des options variées. Or, d'une académie à l'autre,

certaines associations qui ne sont que les chevaux de Troie du secteur privé et des logiques de marchandisation et de contractualisation. Aussi, l'intervention d'une association ne doit pas se substituer au travail des enseignant·es et porter préjudice aux activités associatives (sportives ou autres) organisées au sein de l'établissement.

L'intervention d'entreprises privées au sein des collèges est à bannir : promouvoir et recruter de futur·es salarié·es au sein des établissements publics, notamment par la pratique du mécénat est une remise en cause de l'interdiction du prosélytisme.

À l'instar du SNU et des « *classes défense* », les « *rallyes citoyens* » à destination des élèves de 3^e s'apparentent dans les faits à des campagnes de recrutement et de propagande grossière des différents corps d'armée, à l'encontre des valeurs portées par la CGT Educ'action.

Loin d'être un sanctuaire, le collège doit devenir un lieu où se rencontrent les différents personnels pour se réappropriier leur outil de travail.

on constate que les dotations, à taille d'établissement égale, sont très variables.

Dans certaines régions, des collèges bénéficient d'une dotation supérieure aux 29h par division permettant de proposer un plus grand nombre de langues, des options spécifiques, comme c'est le cas dans les grands établissements.

Certains établissements ne comportent pas de poste de CPE ni de poste de professeur·e documentaliste à temps complet. Il manque aussi des personnels de santé et de service social qui doivent partager leur service sur plusieurs collèges. Le/la PsyEN partage son temps entre plusieurs établissements et le CIO, rendant son activité très fragmentée et les échanges peu fructueux avec les équipes. Le nombre d'AED restreint impacte également la

vie de l'établissement et les conditions de travail de celles/ceux-ci, d'autant que dans certains départements, les plus petits établissements n'ont pas de poste de secrétaire et que les AEd sont amenés à faire une partie de secrétariat.

Du fait de leur petite taille parfois, la communauté éducative doit faire face à des postes partagés entre plusieurs établissements, souvent éloignés les uns des autres.

Outre les problèmes de déplacement (délais, conditions de transport, frais), ces personnels se retrouvent dans une situation d'exercice difficile : dispersion des équipes, bivalence pour éviter un poste partagé, multiplication des réunions dans plusieurs établissements, fréquence de mutations par carte scolaire, un·e principal·e parfois pour deux collèges, difficulté de suivi des élèves. Certain·es font le choix de travailler à temps partiel pour ne pas avoir à faire de longs trajets pour compléter leur service dans un autre établissement. L'intégralité du remboursement de leurs frais de déplacement et/ou d'hébergement doit être assurée.

Cette situation a également des incidences sur les possibilités d'implication de ces personnels dans la vie et les projets éducatifs de l'établissement.

Pour les personnels nommés sur plusieurs établissements, dont un grand nombre de TZR ou de non-titulaires, trois heures minimum de décharges de service doivent être instituées.

L'intégralité du remboursement de leurs frais de déplacement doit être assurée quel que soit leur statut.

Lorsqu'un personnel intervient sur deux établissements dans la même journée, le déplacement nécessaire doit être comptabilisé dans le temps de travail (hebdomadaire ou annuel).

Notre outil de travail est la pédagogie pour tou·tes les élèves

Le constat

Les derniers programmes de collège ainsi que leurs orientations mettent davantage en valeur

Cette problématique est inhérente à la conception de la continuité du service public d'Éducation sur l'ensemble du territoire.

Il faut lutter pour un traitement spécifique des collèges ruraux dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire impliquant une sur-dotation afin de lutter contre la désertification et non, comme c'est le cas actuellement, une politique de rentabilisation comptable des collèges, menaçant de fermeture tous ceux qui n'auraient pas les effectifs suffisants.

L'isolement géographique, et parfois culturel, de ces établissements influe négativement sur l'accès à la culture commune de tous·tes les collégien·nes et sur les choix d'orientation après la 3^e. La présence d'un poste complet de CPE et de professeur.e documentaliste est d'autant plus cruciale dans ces territoires.

L'insuffisance de l'installation de réseaux informatiques permettant le développement des TICE accroît encore ces inégalités. En tout état de cause, la visioconférence n'est pas être une réponse aux options dites rares.

L'éloignement des réseaux de maintenance complique encore l'utilisation régulière d'un matériel efficient.

La CGT Educ'action est attachée au principe d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et donc au maintien des collèges à faible effectif, et revendique des réponses et moyens appropriés aux difficultés que rencontrent les collèges ruraux afin d'y répondre par un traitement spécifique.

Les DROM-COM, territoires ruraux particulièrement touchés par ces difficultés, doivent faire l'objet de moyens spécifiques.

Tous ces collèges doivent sortir de la logique financière appliquée, ils sont à préserver et à défendre, ils sont les pivots d'un aménagement du territoire équilibré et maîtrisé comme les autres services publics.

les fondamentaux. Ainsi, en 6^e à la rentrée 2023, s'ajoute une heure de français et/ ou

mathématiques afin de soutenir ou de renforcer des apprentissages fondamentaux (grammaire-calcul).

Cependant, **la CGT Éduc'action estime** que tant que les effectifs de classe seront surchargés et que l'objectif réel de l'Éducation restera la sélection, la reproduction sociale et dans un seul but utilitariste, la mise en place et la réussite de pédagogies pour la réussite de toutes les élèves est compliquée, voire impossible à obtenir.

La politique du tri s'est installée avec la multiplication des évaluations nationales et de

devoirs communs réinvestissant une culture du résultat nocive et stérile.

Les équipes se retrouvent de plus en plus divisées ou éclatées du fait de la multiplicité des tâches, des politiques menées (réforme du collège de 2014, devoirs faits, heures supplémentaires, PP, réforme). Les collectifs sont mis à mal. Les effectifs surchargés contribuent fortement à l'épuisement des équipes pédagogiques.

Ces conditions de travail dégradées engendrent une perte de sens pour nos métiers et pour les élèves (orientation par défaut, nouveau lycée très sélectif, lycée pro ...)

Les revendications de la CGT Éduc'action

La liberté pédagogique est un préalable.

Notre conception de l'acquisition des savoirs et savoir-faire ne repose pas sur une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires dont les élèves ne perçoivent ni le sens, ni le lien. C'est un des facteurs qui explique le renoncement à apprendre et le développement de « l'ennui » en classe chez nombre d'élèves, notamment les plus éloignées de la culture scolaire. Enseigner nécessite une offre de formation à la hauteur des enjeux, à l'écoute des besoins des personnels. Ces formations doivent être proposées sur le temps de service.

Pour la CGT, la question pédagogique est donc essentielle. Elle s'appuie sur une démarche de progrès favorisant la prise d'autonomie de chacune ; la coopération et l'émulation au sein du groupe en lieu et place de la compétition et de l'individualisation voulues par la société capitaliste.

Les pédagogies émancipatrices sont quasi absentes des formations institutionnelles. Les quelques projets pédagogiques émergeant des équipes sont souvent étouffés et stoppés net par les instances académiques.

Les pédagogies coopératives sont à privilégier.

La CGT Éduc'action soutient toutes les initiatives visant à promouvoir ces pédagogies qui favorisent la réussite de toutes les élèves.

La pédagogie de projet peut permettre (entre autres) de donner du sens aux savoirs et de faire percevoir leur transversalité par les élèves. Ces pédagogies innovantes nécessitent cependant des conditions de mise en œuvre indispensables, sous peine de résultats calamiteux.

La société capitaliste conduit à la destruction du vivant. Les enseignements dispensés au collège doivent donc s'inscrire dans les thématiques écologiques et sensibiliser les élèves via les programmes et des activités transversales.

Ces pédagogies innovantes exigent cependant des conditions de mise en œuvre indispensables. En premier lieu cela nécessite des postes en nombre suffisant, une stabilisation des personnels formés, du temps de concertation inclus dans leurs obligations de service, une organisation de l'établissement favorisant le travail en commun, la reconnaissance des missions de chacune, y compris dans l'appréciation de l'évolution scolaire de l'élève. Des conditions matérielles sont nécessaires pour travailler autrement dans le cadre d'effectifs restreints en groupes réduits, dédoublés. Les pédagogies coopératives et de projet doivent se mettre en place dans le respect des conditions de travail des personnels.

Il s'agit de mettre en œuvre une/des pédagogie(s) intégrant activités intellectuelles spéculatives (abstraites), opérationnelles (théorisation en lien avec l'action), concrètes (mis en œuvre de la théorie) et manuelles (réalisation physique des opérations), laissant toute sa place au tâtonnement et à l'initiative de nos élèves, ce qui permettrait de redonner du sens à l'acquisition de savoirs et de savoir-faire pour nos élèves. Ces différentes activités ne doivent pas être hiérarchisées.

Aujourd'hui, pour les élèves, les savoirs et les savoir-faire scolaires apparaissent trop souvent comme fragmentés, sans lien avec le réel ni

avec l'action, particulièrement pour celles et ceux qui vivent des difficultés sociales. Pour autant, il y a nécessité pour tou·tes les élèves de disposer de savoirs scientifiques, artistiques et techniques rigoureux nécessaires à la construction réelle d'une culture commune.

Pour redonner du sens à ces savoirs, l'École doit permettre aux élèves d'en mesurer tout le pouvoir opérationnel, c'est-à-dire le caractère de ressource concrète dans la vie. L'École est aussi le lieu privilégié où la découverte et l'appropriation de nouveaux domaines se construisent. C'est à ces conditions que l'École pourra forger une autre culture commune.

Accueil de tou·tes les élèves, diversité des élèves et de leurs besoins, réelle prise en charge de l'hétérogénéité

Depuis plusieurs années, l'Éducation nationale se vante d'être une École inclusive qui accueillerait tou·tes les élèves. Si nous partageons la nécessité d'une École capable d'accueillir et d'inclure tou·tes les élèves, nous constatons que, dans les faits, c'est loin d'être le cas.

L'école inclusive, telle que pensée et mise en œuvre par les gouvernements successifs ne peut répondre de manière adaptée aux besoins des élèves en situation de handicap qui nécessitent une prise en charge et un accompagnement aux apprentissages qui

soient spécifiques. Le collège devient alors maltraitant et génère de la souffrance pour les élèves, leurs familles et les personnels.

La CGT Educ'action estime que ce sont aux moyens de s'adapter aux besoins et non l'inverse.

Un certain nombre d'élèves ne parvient plus à venir en classe. On parle de décrochage scolaire, de troubles scolaires anxieux qui ont pour origine des facteurs multiples et la responsabilité de notre institution en matière d'accueil et de prise en charge.

Revendications de la CGT Educ'action

Le collège doit être capable d'accueillir tou·tes les élèves selon leurs besoins spécifiques. Des dispositifs adaptés doivent exister à la hauteur des besoins et proches géographiquement. Ainsi des dispositifs ULIS et UPE2A ou des structures SEGPA doivent pouvoir être accessibles à tou·tes les élèves ce qui nécessite des ouvertures de classes d'ULIS, UPE2A et SEGPA à hauteur des besoins.

Chaque élève doit pouvoir être accompagné·e individuellement ainsi que sa famille dès lors que le besoin a été identifié et que les familles informées sont d'accord. Les personnels médicaux et médico-sociaux doivent pouvoir intervenir dans les établissements et en nombre suffisant pour assurer le suivi des élèves

handicapé·es et en grande difficulté. Les interventions en milieu scolaire doivent être favorisées plutôt que les prises en charge dans des structures extérieures qui remettent en question la scolarité des élèves.

Les élèves de ces dispositifs doivent avoir une place réservée en classe ordinaire et ne pas servir de variable d'ajustement aux logiques comptables de la gestion des effectifs.

Ces élèves peuvent être en situation de handicap et reconnus par la MDPH. La CGT Educ'action rappelle que chaque élève ayant une notification ad hoc doit se voir affecter un·e AESH.

La CGT Educ'action revendique deux AESH-co et deux enseignant.es coordonateurs·trices par dispositif ULIS à temps complet, par groupe de 12 élèves maximum. Tous les personnels doivent bénéficier d'une formation obligatoire et complète à l'accueil de toutes les élèves sur leur temps de service, dont une partie préalable à la prise de poste. Les AESH doivent

également recevoir une formation diplômante et professionnalisante ; le passage en statut de catégorie B sur un temps complet est indispensable.

La CGT Educ'action rappelle que les enfants du voyage doivent être accueilli·es, si besoin en tout petit groupe et avec des horaires aménagés.

Situation particulière : les élèves UPE2A

Le nombre d'élèves allophones est en forte augmentation. **La CGT Educ'action rappelle** que l'accueil de ces élèves est un droit et qu'il faut par conséquent créer ou multiplier les dispositifs particuliers qui garantissent à ces élèves d'apprendre progressivement le français et d'être petit à petit intégré·es en classe ordinaire, en veillant à prendre en compte la nécessaire adaptation à leur nouvel environnement. L'obligation de scolarisation s'applique à toutes les élèves, sans restriction

liée à la nationalité, à la situation administrative de leur famille.

L'insertion scolaire des élèves récemment arrivé·es en France, quel que soit leur pays d'origine, doit faire l'objet d'un suivi beaucoup plus long que celui réalisé actuellement et il doit être considérablement amélioré et harmonisé afin de mettre fin à la grande disparité entre les académies de prise en charge des élèves.

La CGT Educ'action revendique :

- ↳ la scolarisation immédiate des élèves arrivant·es et qu'ils et elles puissent bénéficier d'un accueil conjoint PsyEN/enseignant·e. PsyEN pour retracer le parcours et les entraves au bon développement, et l'enseignant·e pour évaluer le niveau scolaire avant tout positionnement scolaire ;
- ↳ que les élèves et leur famille soient logé·es ;
- ↳ que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement Français Langue Seconde (FLS) en petit groupe pendant au moins deux ans et autant que nécessaire ;
- ↳ que ces dispositifs ne soient pas principalement concentrés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- ↳ que les enseignant·es intégrant ces élèves en classe ordinaire reçoivent une formation adaptée aux besoins ;
- ↳ que les heures de FLS, intégrées dans le temps de service de personnels qualifiés et volontaires, soient attribuées à la hauteur des besoins ;
- ↳ un accompagnement spécifique pour les élèves francophones récemment arrivé·es en France ayant besoin d'un temps d'adaptation ;
- ↳ des effectifs limités à 15 élèves.

La CGT Educ'action lutte, aux côtés d'associations et de collectifs (comme au sein de RESF), contre les expulsions des jeunes scolarisé·es et de leur famille. Elle revendique la régularisation de toutes et tous.

Situation particulière : les SEGPA

La CGT Educ'action rappelle que le traitement spécialisé des difficultés scolaires doit se faire dans les SEGPA. Le rôle de ces structures n'est pas de traiter du handicap, ce

n'est pas une structure médicalisée. L'équipe pédagogique d'une SEGPA est composée des personnels y intervenant. Ces structures

doivent être maintenues et renforcées d'une Équipe de Prévention et d'Aide (EPA).

Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant de grandes difficultés persistantes d'apprentissage, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Un·e élève de SEGPA est un·e élève en grande difficulté scolaire, qui a besoin d'une structure plus petite, avec moins d'adultes référent·es, pour être plus en confiance. La SEGPA n'est pas une structure liée au handicap. Cependant des élèves en situation de handicap peuvent aussi rencontrer des difficultés scolaires et y être affecté·es.

L'Évaluation

Les évaluations institutionnelles

La question de l'évaluation est centrale dans toute politique éducative. Les choix des gouvernements successifs sont révélateurs d'une vision passéiste de l'École.

Il s'agit avant tout de classer et de générer de la concurrence entre les élèves, les enseignant·es, les établissements.

Les évaluations nationales notamment et le LSU ont pris une place prépondérante dans la scolarité des élèves. De même, le contrôle continu au DNB ou les devoirs communs font que les devoirs sur table sont réclamés, imposés et surtout subis par les élèves. Il faut évaluer tout et tout le temps.

Ces évaluations tous azimuts n'ont de but premier que de classer et de trier les élèves et les établissements. Elles n'ont souvent pas vocation à permettre à l'élève de progresser et leur compréhension reste très opaque pour les élèves et leurs familles.

La notation chiffrée ne constitue pas plus que les autres modalités d'évaluation une référence objective dans l'évaluation. Elle reste pourtant

La CGT Educ'action revendique que les classes de SEGPA ne dépassent pas 12 élèves en enseignement général, et 6 élèves en atelier.

La CGT Educ'action rappelle que les SEGPA ne doivent pas être négligées par le ministère, notamment en termes de postes, qui doivent être tous pourvus par des personnels formés.

Des PE, des PLP et des certifié·es y enseignent, la CGT Educ'action demande que les professeur·es des écoles spécialisées aient accès à l'indemnité ISOE part variable de professeur·e principal·e, et bénéficient d'un ETP de 18h comme leurs collègues du secondaire.

la plus fréquente et la mieux connue des familles et des élèves. Les écarts de note varient pour de multiples raisons. La notation chiffrée induit directement un tri qui produit de l'échec.

L'évaluation par compétences telle qu'elle est pratiquée ne fait que contourner les problèmes posés par la note chiffrée. Les bilans de fin de cycle, par exemple, loin de reposer sur des évaluations par compétences choisies et sélectionnées par les enseignant·es se veulent de simples copies des notes et souvent identiques pour un même profil d'élève. Ils génèrent par ailleurs un surcroît de travail inutile.

Les établissements qui fonctionnent aux seules compétences empêchent la liberté pédagogique des enseignant·es.

Les quelques expérimentations de classe sans note qui tendent aujourd'hui à disparaître n'ont pas permis une réelle évolution des pratiques dans la mesure où la liberté pédagogique s'est révélée le plus souvent limitée.

Les revendications de la CGT Educ'action

La CGT Educ'action réaffirme la suppression des évaluations nationales et la nécessité de réfléchir à d'autres façons d'évaluer (évaluation formative, auto-évaluation, évaluation par les pairs, commentaires oraux, réalisations concrètes).

Dans tous les cas, l'objectif de l'évaluation ne doit pas être une sanction mais un moyen pour l'élève de savoir comment progresser. L'évaluation doit être compréhensible pour les familles. Des expériences innovantes, progressistes existent, dont les personnels peuvent s'inspirer, s'emparer. Les modalités d'évaluation doivent pouvoir s'harmoniser en concertation avec les équipes afin de permettre une meilleure compréhension.

Les débats de forme sur les modalités d'évaluation ne doivent pas masquer les débats de fond sur le fait que l'École publique ne doit pas être un outil de tri social.

De même, les bilans de trimestre ne doivent pas être l'occasion de sanctionner à nouveau des élèves en situation d'échec. Nous sommes opposé·es aux mentions qui enferment les élèves dans des catégories. Nous sommes favorables à des conseils coopératifs qui permettent à l'élève et à sa famille de faire un point sur les progressions de l'élève et réfléchir aux moyens de progresser davantage.

À la CGT Educ'action, nous sommes formellement opposé·es par principe à toute introduction d'une évaluation des « *savoir-être* », notamment pour l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation.

Orientation

La CGT revendique la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. La fin de la 3^e doit être atteinte pour toute une classe d'âge.

Cette revendication s'inscrit dans la perspective d'un lycée unique polytechnique que porte la CGT Educ'action. Elle est en opposition avec la conception du gouvernement de la mise en place d'une École du socle jusqu'à 16 ans.

Le collège doit permettre à tou·tes les élèves d'obtenir un niveau qui leur ouvre un large choix de parcours, qui favorise leur épanouissement et les conduise à une qualification pour une insertion sociale et professionnelle souhaitée et assumée.

Les familles doivent être davantage informées dans le choix des formations post 3^e afin de choisir une orientation éclairée, voulue et non subie, pour leurs enfants.

La CGT Educ'action s'oppose à la découverte des métiers dès la 5^e proposée par les derniers ministres de l'Éducation nationale dans un contexte de partage de la mission d'orientation entre État et Régions et qui s'appuie sur les DRONISEP. Des associations ou des groupes d'entreprises financés par le CAC 40 (énergies jeunes...) entrent dans les établissements scolaires pour faire la promotion de tel ou tel secteur ou activité. Les

conséquences du démantèlement des DRONISEP entraîne la production de brochures d'information produites par des services qui sont très éloignés de ceux qui les utilisent, souvent inappropriés et inutilisables par les professionnels qui sont les PsyEN et les professeur·es principaux·ales.

Des moyens supplémentaires devraient être alloués au réseau de l'Onisep qui est expert en la matière pour fournir une information claire et la plus objective possible sur les formations proposées sur le territoire.

La CGT Educ'action s'oppose à la réforme de la voie professionnelle qui a remplacé la 3^e « *Prépa Pro* » par la 3^e « *Prépa métiers* » avec moins d'heures d'enseignement. Elle se caractérise aussi par un nombre de semaines de stages en entreprise plus important, et par un départ prématuré des élèves du collège. Cette pré-orientation vers l'enseignement professionnel est basée non pas sur l'appétence des élèves mais bien sur leurs difficultés scolaires.

L'entreprise n'est pas un lieu de formation. De nombreux·ses élèves ne trouvent un lieu de stage que par défaut, et on sait à quel point l'entreprise présente pour les jeunes, qui, de surcroît ne peuvent se défendre, les mêmes risques liés aux manquements à la sécurité, aux

accidents du travail et aux violences sexistes et sexuelles que pour les adultes.

Il ne s'agit pas de précipiter une partie de la jeunesse en difficulté scolaire dans des entreprises qui cherchent de la main d'œuvre pour des emplois peu ou pas qualifiés mais plutôt de les outiller au mieux avec une culture générale et technique qui leur permette de rebondir. Il s'agit d'accueillir au collège toutes les élèves et de préparer leur orientation en tenant compte de leurs aptitudes scolaires mais aussi de leurs centres d'intérêts et engagements personnels. Il s'agit d'ouvrir davantage de places dans toutes les voies de formations générale, technologique et professionnelle avec des dispositifs de transition pour les jeunes indécis. Enfin il est indispensable de traiter avec équité toutes les demandes d'affectation des familles avec suffisamment de personnels dans les services académiques.

Dans les inspections académiques il faut renforcer les équipes qui gèrent les affectations

Champs disciplinaires

Arts et Culture

L'enseignement artistique doit être autant axé sur la pratique que sur l'histoire des arts.

Il doit permettre aux élèves de se construire une culture commune plurielle via l'enseignement des arts plastiques, de l'éducation musicale et du chant choral.

Les projets autour de la lecture sont aussi un biais pour ouvrir sur le monde, les autres cultures et « l'autre différent ». Le·la professeur·e documentaliste, par sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse, développe une politique de lecture en lien avec les autres enseignant·es.

Il·elle peut participer à l'organisation de sorties culturelles gratuites, ou faire venir des intervenant·es ou expositions.

La part collective du « *Pass culture* » devrait faciliter un égal accès à la culture en finançant

des jeunes, les délais d'affectation s'allongeant de plus en plus avec des risques de décrochage et de perte des élèves.

La CGT s'oppose fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège qui ne peut constituer une solution aux difficultés des élèves. Elle se fait largement par défaut, au détriment des élèves les plus fragilisés·es scolairement et socialement.

Elle s'oppose à l'idée que les élèves soient considérés·es uniquement comme de futures salariées et soient soumis·es dès le collège aux primats de la pensée capitaliste, et s'oppose aussi aux stages en entreprise dès la 3^e tels qu'ils sont organisés à l'heure actuelle, où ils sont le reflet de la position sociale des parents. Il faut aussi mettre fin au dispositif « *Mini-entreprise-EPA* » dans les collèges.

Dans l'attente, la CGT Educ'action s'oppose à toute évaluation sur les oraux de stage dans le cadre de l'oral du DNB.

La CGT Educ'action souhaite engager une réflexion avec une enquête préalable sur la pertinence du DNB.

des activités à partir de la 6^e. Or, selon les départements et les académies, l'offre est différente. Le déplacement du/des intervenant·es ou des élèves restant à la charge des établissements, cela crée des inégalités entre les établissements.

La CGT Educ'action revendique que toutes les élèves aient accès à la culture à travers la découverte de tous les arts, et aux bibliothèques, par la prise en charge des déplacements des intervenant·es ou des élèves par l'Éducation nationale.

L'ensemble des œuvres intégrales étudiées en cours doit être fourni gratuitement aux élèves, y compris sous des formats adaptés (audio-livre, braille, éditions dys, ...). Ces œuvres sont conservées par les élèves à l'issue de leur scolarité.

EPS

L'Éducation Physique et Sportive contribue fortement au développement de l'autonomie des élèves ainsi qu'à la connaissance et l'évolution de leur corps et à la promotion de leur santé et la construction d'habitudes de vie active pour lutter contre la sédentarité.

L'EPS a une dimension structurante et épanouissante. Il faut réaffirmer son rôle de

médiation auprès de tous les élèves et de discipline constitutive des apprentissages scolaires.

La CGT Educ'action conteste les expériences favorisant les associations et clubs sportifs au détriment du sport scolaire.

La CGT Educ'action revendique :

- ↳ la mise aux normes et la création d'installations sportives suffisantes pour chaque collège, ainsi qu'un accès facilité (notamment aux piscines) et gratuit, avec un budget permettant de s'y rendre ;
- ↳ le maintien et des moyens pour le service public du sport scolaire organisé sous forme associative en le rendant gratuit.

Les langues vivantes

L'enseignement d'une pluralité de langues favorise une vision du monde ouverte et antiraciste.

Les langues vivantes sont souvent un outil de dérégulation.

La politique ministérielle favorisant théoriquement l'apprentissage de deux langues

vivantes se heurte là aussi à l'écueil du manque de moyens et à une mise en concurrence entre les langues qui accroît la domination de l'anglais et de l'espagnol et détruit progressivement, mais de façon accélérée, l'enseignement de toutes les autres langues (allemand, italien...).

La CGT Educ'action revendique :

- ↳ l'enseignement de deux langues vivantes étrangères, avec le même nombre d'heures hebdomadaires, depuis la classe de 6^{ème}. Ce fonctionnement permettrait de mettre fin à la hiérarchisation entre LV1 et LV2, favoriserait le plurilinguisme et assurerait l'apprentissage d'une deuxième langue vivante depuis un plus jeune âge ;
- ↳ la possibilité pour les élèves de choisir dans chaque établissement entre 3 LV2 possibles, quels que soient les effectifs (pas de seuil d'effectifs pour ouvrir une classe) ;
- ↳ l'arrêt du financement des LV2 et des options sur la part d'autonomie dans les Dotations Horaires Globales (3h sur 29h pour chaque établissement). Leur financement doit faire l'objet d'un budget spécifique ;
- ↳ des dédoublements cadrés nationalement pour les groupes de langues afin de réellement favoriser la pratique de l'oral ;
- ↳ que chaque élève, durant sa scolarité au collège, participe à au moins un voyage linguistique et culturel à l'étranger, intégralement pris en charge par l'Éducation nationale ;
- ↳ des équipements adaptés à l'enseignement des langues (laboratoires de langues, salles multimédia aisément accessibles, classes mobiles) ;
- ↳ des moyens nécessaires pour l'enseignement des langues vivantes régionales, en rapport avec les besoins.

La CGT Educ'action défend le droit des élèves et des enseignant·es à un accès sans entrave à l'enseignement des langues régionales et aussi à un enseignement en langue régionale.

Il n'est plus à prouver les bénéfices du bilinguisme. L'enseignement immersif est un moyen d'accéder à ce bilinguisme. Il est indispensable que l'accès à un enseignement immersif gratuit soit proposé dans le service

public d'Éducation. Les expérimentations d'enseignement immersif doivent pouvoir se poursuivre et s'étendre pour un accès à tous les élèves et toutes les familles qui le souhaitent.

Les langues et cultures de l'Antiquité

Les langues et cultures de l'Antiquité ont toute leur place dans la construction d'une culture commune. En cela, cet enseignement doit être le plus large possible, dans une logique d'exigence culturelle pour toutes et tous. Ces enseignements doivent disposer d'horaires fléchés et non être financés par la marge de la DHG.

Sciences et techniques

Comme la CGT l'avait prévu, l'expérimentation de l'EIST (enseignement intégré des sciences et technologies), où un·e seul·e enseignant·e peut être responsable de trois disciplines (sciences physiques, technologie, SVT), n'a pas donné satisfaction. D'une part, le risque est grand de voir les horaires des différentes disciplines diminuer à court terme, d'autre part, cela met en difficulté l'enseignant·e quand il/elle enseigne une discipline dans laquelle il/elle n'a pas été formé·e.

La CGT Educ'action exige l'abandon de l'EIST visant à généraliser la polyvalence et le rétablissement des horaires disciplinaires.

Il serait plus intéressant que les enseignant·es concerné·es par ces disciplines puissent se retrouver pour envisager en commun des progressions et objectifs partagés dans le cadre de programmes qui le permettent.

Technologie

En plus d'organiser un plan social, la suppression de la technologie en 6ème est un mauvais coup porté à la vision polytechnique du collège que nous voulons, formant de futur·es citoyen·nes ayant un réel bagage scientifique, numérique et technique.

La CGT Educ'action revendique l'intégration au service public et la titularisation des personnels de l'enseignement privé associatif immersif sous contrat, sans remise en cause du projet pédagogique de la structure.

Les langues anciennes sont un vecteur important de culture populaire et doivent être proposées dans tous les établissements (sans seuil d'effectif) et avec un horaire respectant les textes. En outre ces options ne doivent pas toujours avoir lieu en fin de journée ou sur la pause méridienne.

Les enseignements à caractère expérimental doivent pouvoir bénéficier de nombreux dédoublements, pour tous les niveaux, ainsi que d'une enveloppe budgétaire fléchée et renforcée.

La dimension écologique doit être appréhendée de manière transversale. Certains programmes sont toujours tournés vers une seule vision, une seule possibilité : augmenter le rendement, augmenter la production sans expliquer les conséquences directes ou indirectes.

Malgré l'injonction à se former scientifiquement tout au long de sa carrière, les enseignant·es de matières scientifiques dites dures ou dites humaines ne disposent toujours pas d'un abonnement média du niveau des abonnements des bibliothèques universitaires.

La CGT Educ'action revendique :

- ↳ le retour de la technologie en 6^e ;
- ↳ le retour à des projets aboutissant à une fabrication individuelle notamment dans le cadre des ateliers du projet du collège polytechnique et favorisant la coopération, l'entraide entre les

élèves, la manipulation, la réalisation d'objets techniques et l'expérimentation dans une ambiance sereine ;

↳ la clarification des programmes en informatique (initiation aux logiciels, notamment aux logiciels libres, maîtrise de l'ENT, sensibilisation aux dangers du numérique...) afin d'éviter le saupoudrage entre disciplines, ainsi que l'abandon de la plateforme PIX, utilisée comme outil d'autoformation pour les élèves ;

↳ l'élaboration d'un guide d'équipement complet dans les programmes de technologie et la dotation immédiate de cet équipement dans tous les collèges ;

↳ le dédoublement hebdomadaire systématique sur tous les niveaux.

Le Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est l'espace qui accueille les élèves durant leur temps libre, ou lors de séquences pédagogiques menées par le·la professeur·e documentaliste, seul·e ou en coopération avec d'autres enseignant·es ou personnels.

Les activités menées au CDI portent autour de différents axes : la lecture, les apprentissages info-documentaires, l'éducation aux médias et à l'information et l'ouverture culturelle.

L'initiation à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information est une problématique importante de la scolarité au collège, face au flux d'informations auquel sont confronté·es les élèves, via les réseaux sociaux en premier lieu.

La compréhension des médias joue un rôle indéniable dans la construction de l'élève, dans son appréhension du monde, dans son apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi que dans l'acquisition d'un esprit critique. Il est temps de sécuriser ces temps d'enseignement indispensables à l'émancipation des futur·es citoyen·nes.

Le·la professeur·e documentaliste est en charge de l'organisation et de l'exploitation des ressources documentaires, physiques et/ou numériques, de l'établissement. S'il·elle peut intervenir dans d'autres salles, le CDI est l'espace de travail du·de la professeur·e documentaliste et doit être respecté en tant que tel.

La CGT Educ'action revendique :

↳ un poste de professeur·e documentaliste à temps complet dans chaque établissement ;

- chaque heure d'enseignement décomptée pour deux heures de service en respect de la circulaire de 2017 ;

↳ la création d'une discipline « *Éducation aux médias et à l'information* » avec une dotation horaire incluse dans la DHG ;

↳ une inspection spécifique à la discipline ;

↳ L'accès à toutes les primes et missions ouvertes aux autres enseignant·es, notamment la prime informatique, l'accès aux HSE et à la mission de professeur·e principal·e.

Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique

Concernant l'HGEMC, la CGT Educ'action revendique un enseignement scientifique et non un roman national nauséabond et réactionnaire.

La finalité de l'EMC doit être l'émancipation et l'expérience de la vie démocratique au sein de l'établissement. Son enseignement peut être pris en charge de manière interdisciplinaire par tous les personnels.

Situation particulière : les internats

Les capacités d'accueil sont notoirement insuffisantes sur l'ensemble du territoire. Il faut augmenter fortement le nombre de places

disponibles en internat public afin d'accueillir tous ceux et toutes celles qui en ont le besoin.

Les internats d'excellence, mis en place en 2008, sous couvert de promotion de l'égalité des chances et de la mixité sociale, étaient à l'image de la politique sarkozyste : méritocratie en trompe-l'œil. Ce « *label* » valorise artificiellement certains établissements en appliquant une politique financière totalement déséquilibrée en faveur d'élèves prétendument « *méritant-es* », triés sur le volet.

La CGT Educ'action exige l'arrêt définitif de ce dispositif et réaffirme la nécessité de renforcer le rôle social des internats.

Les internats doivent créer une dynamique collective pour permettre, à égalité entre filles et garçons, la réussite scolaire et favoriser la formation citoyenne des internes. Cela nécessite une double prise en charge :

- ↳ scolaire, au moyen notamment d'heures de soutien/aide/approfondissement pour toutes les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant·es sur leur temps de service) ;
- ↳ éducative, visant un accompagnement global du développement personnel de l'interne, permettant un temps d'échange où les élèves peuvent évoquer plus librement leurs préoccupations, leurs difficultés, leurs questionnements et un temps de réflexion et de co-construction du savoir (par exemple sous forme d'ateliers débat) où le désir de progresser avec l'aide des autres est renforcé.

Cela passe également par :

- ↳ une admission des élèves réalisée dans la transparence par une commission large qui prenne prioritairement en compte les difficultés familiales et sociales ainsi que les difficultés géographiques ou de logement ;
- ↳ une fondamentale pérennisation des équipes éducatives afin de donner des repères stables aux internats qui sont particulièrement en demande de cadre et d'institution ;
- ↳ des locaux intégrant des espaces de vie personnalisés et d'échange, et un environnement de travail de qualité afin de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

Les repères revendicatifs « Education Prioritaire » sont en cours de mise à jour, la partie concernant le collège sera ajoutée à l'issue des débats.

Glossaire

- AESH : Accompagnant·e des Élèves en Situation de Handicap
- ATEE : Adjoint Technique des Établissements d'Enseignement
- CDEN : Conseil Départemental de l'Éducation nationale
- CESCE : Comité d'Éducation à la Santé, la Citoyenneté et à l'Environnement
- CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique
- CVC : Conseil de Vie Collégienne
- DEPP : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance
- DHG : Dotation Horaire Globale
- DRONISEP : Délégation Régionale de l'Office national d'Information sur les Enseignements et les Professions
- ENT : Environnement Numérique de Travail
- LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
- MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- PAP : Plan d'Action Personnalisé
- PMR : Personnes à Mobilité Réduite
- RESF : Réseau Éducation Sans Frontières
- ULIS : Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire
- UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
- WWF : World Wildlife Fund – Fond Mondial pour la Nature